



LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2019/2026 / Suite

Après l'ancrage territorial (excellence des enseignements, réseaux) et l'ouverture à de nouveaux publics (éducation artistique et culturelle et médiation), le 3^{ème} axe du projet d'établissement aborde l'enseignement supérieur et la coopération internationale.



N° 13
23
juillet
2020

La lettre d'information du CRR MONTPELLIER 3M

Cette semaine >>> AXE 3

« UN CONSERVATOIRE IMPLIQUE DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES
COOPERATIONS INTERNATIONALES »

ENJEU 1 : RENFORCER NOTRE OFFRE DE FORMATION PRE PROFESSIONNELLE ET SUPERIEURE

« Depuis le Moyen-Age, Montpellier est connu pour ses prestigieuses universités. En 2008, alors que le Ministère proposait la création de Pôles Supérieurs en musique et en danse, le choix avait été fait de ne pas candidater. Aujourd'hui, grâce au nouvel équipement et à de nouvelles opportunités (locales et nationales) l'implication dans l'enseignement supérieur apparaît comme incontournable afin de maintenir un haut niveau qualitatif et être à la hauteur des attentes de notre territoire ».
Le Directeur

ETAPE 1 : LES CLASSES PREPARATOIRES

La loi LCAP de 2016 et ses décrets et arrêtés d'application permettent aux Conservatoires d'ouvrir des « classes préparatoires à l'enseignement supérieur ». En octobre 2018, la Métropole de Montpellier 3M a autorisé son établissement à solliciter ces habilitations. A ce jour, le CRR dispose de l'agrément en musique (Cf. site internet du CRR) et d'un avis favorable de la DRAC en théâtre. Concernant la danse, un dossier a été déposé récemment avec les autres conservatoires de l'ex-Languedoc-Roussillon. Concrètement, les élèves concernés détiennent le statut d'étudiant et disposent d'enseignements étoffés (master classes garanties et disciplines complémentaires). **Pour la petite anecdote, le CRR 3M a été le premier conservatoire du grand sud à obtenir le label l'année dernière !**

ETAPE 2 : LES LICENCES « INTERPRETES » ET AUTRES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

LES LICENCES « INTERPRETES »

Depuis 12 ans, le Département Musique – Musicologie de l'Université Paul Valéry propose aux étudiants inscrits dans les cycles 3 du conservatoire une licence « musicien interprète ». Dans la pratique, il s'agit de rendre cohérents les emplois du temps tout en valorisant les compétences et les complémentarités de chaque structure. Actuellement, les étudiants sortent avec une licence de musicologie laquelle, s'ils souhaitent intégrer un pôle supérieur, leur permet d'obtenir de nombreuses équivalences. Du côté du conservatoire, les étudiants n'ont pas d'obligation de résultats, sachant que les cursus suivis ne relèvent que de l'enseignement initial ou préprofessionnel. Ils peuvent indifféremment suivre un parcours amateur, être inscrits en cycle spécialisé ou en classe préparatoire et passer un DEM ou un CEM.

AUTRES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Outre l'enseignement artistique supérieur, certains conservatoires, implantés sur des territoires estudiantins, ont innové en développant des partenariats avec des établissements et des filières types écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, licence tourisme, etc. A l'instar de l'Institut Polytechnique de Grenoble qui propose un statut « art-études » destiné aux étudiants des classes préparatoires et des écoles d'ingénieurs qui désirent allier leurs études scientifiques et artistiques, le CRR de Montpellier 3M souhaite entreprendre des démarches afin de créer un dispositif similaire.

ETAPE 3 : CREER DES FILIERES SUPERIEURES SPECIALISEES

MUSIQUES MEDIEVALES

L'existence du Centre International de Musiques Médiévales (CIMM) à Montpellier constitue une opportunité précieuse pour les élèves du Conservatoire.

Depuis 4 ans, la direction du Conservatoire a mis en œuvre une collaboration étroite avec le CIMM. En effet, la qualité scientifique, artistique et pédagogique des intervenants et de l'équipe fondatrice (dont Gisèle Clément, Docteur en Musicologie, Maître de conférences et spécialiste des musiques médiévales) fait de ce centre, un lieu unique en Europe au niveau de l'approche historique et de son interaction avec le monde contemporain.

DIRECTION DE CHŒURS ET AUTRES DISCIPLINES

Dans un second temps, d'autres disciplines ou esthétiques fortement implantées et représentées sur le territoire métropolitain pourraient faire l'objet d'une demande d'habilitation « DNSPM » (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien). C'est le cas de la direction de chœur et du jazz.

ENJEU 2 – S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL

Compléter son parcours étudiant par une expérience internationale s'avère souvent déterminant dans la carrière d'un artiste. Le croisement des pratiques, des habitus, des coutumes, des modes de pensées... procède de l'enrichissement humain et intellectuel promu par l'équipe du conservatoire. Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole, forte d'une longue tradition d'ouverture et d'échanges et dotée d'équipement de renommée internationale (Musée Fabre, MONTpellier COntemporain, Réseau des Médiathèques...), contribue activement à cette émulation artistique internationale.

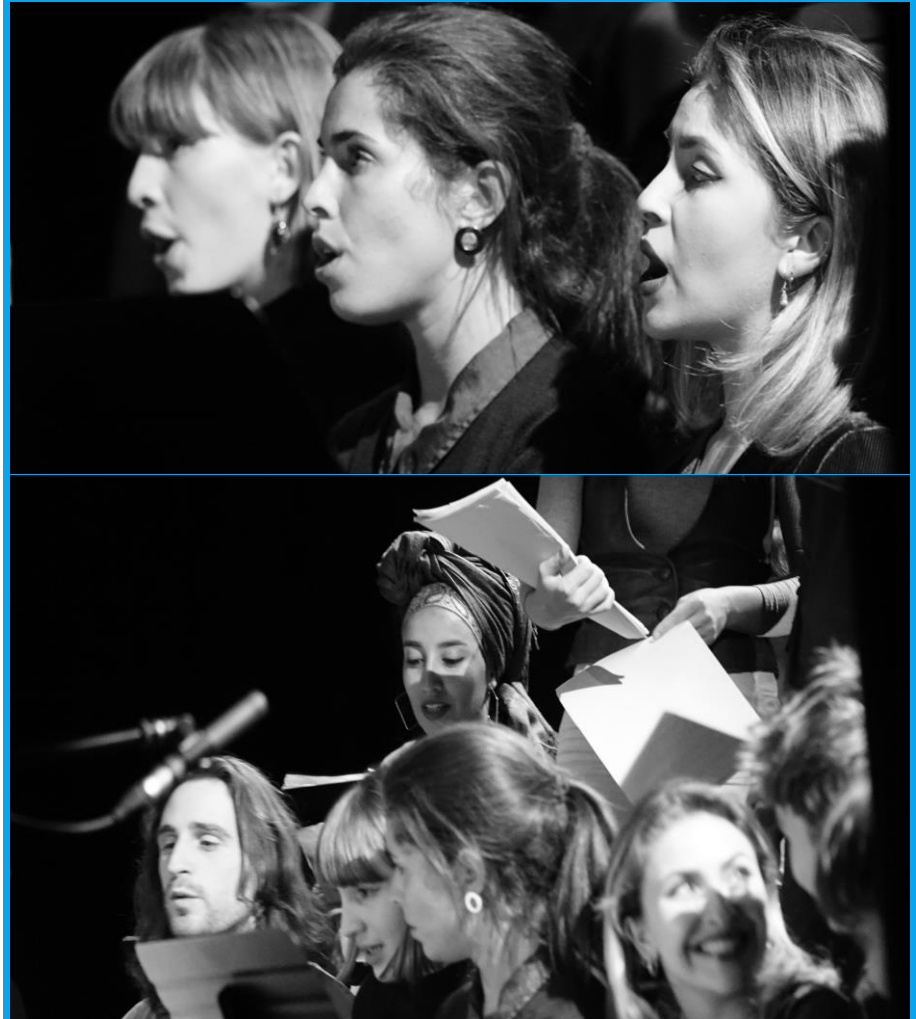
D'ores et déjà, le CRR :

- Collabore avec le service des relations internationales de la Ville de Montpellier.
- Construit un dossier de demande de financement « ERASMUS + » avec le CIMM (Centre International de Musiques Médiévales).
- Accueille des étudiants étrangers (droit commun).
- Participe matériellement aux échanges organisés par l'APEC (Association des Parents d'élèves du Conservatoire) ; pour exemple : les rencontres estivales avec les villes de Cambridge et de Heidelberg.
- Est inscrit dans un réseau de coopération internationale via l'adhésion de son directeur à l'Association Européenne des Conservatoires...

Dans les 6 prochaines années, le CRR propose :

- La création d'un bureau des relations internationales,
- L'inscription de certaines formations (classes préparatoires, DNSPM, licences musiciens interprètes...) dans une offre européenne et internationale via des dispositifs types ERASMUS et ERASMUS +,

- La programmation prioritaire, dans le cadre des saisons culturelles, des offres pédagogiques et artistiques provenant des établissements d'enseignement musicaux, chorégraphiques et théâtraux des villes jumelées à Montpellier.



INFO INFO INFO INFO INFO INFO

**FERMETURE DU CONSERVATOIRE
DU VENDREDI 24 JUILLET SOIR
AU LUNDI 17 AOUT MATIN**

**REOUVERTURE DES ESPACES CANDOLLE ET
ARCHEVECHE**

LUNDI 17 AOUT A 9H

BEL ETE A TOUTES ET TOUS !